

Île-de-France, Seine-Saint-Denis
L'Île-Saint-Denis
15 boulevard Marcel Paul

Rowing-Club - Société des Régates parisiennes

Références du dossier

Numéro de dossier : IA93001085

Date de l'enquête initiale : 2021

Date(s) de rédaction : 2023

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Architectures du sport en Ile-de-France

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : établissement nautique

Précision sur la dénomination : club d'aviron

Appellation : Rowing-Club

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales : 2020, ON, 0009

Historique

[Les textes ci-dessous sont extraits du site internet du Rowing-Club-SRP et de l'étude d'Hélène Caroux, chargée d'inventaire au département de la Seine-Saint-Denis].

L'origine et l'histoire du Rowing-Club se confondent avec celles de l'aviron en France [1]. A Paris, en effet, les premières régates se déroulent dès 1834 : c'était alors l'époque des fameux "six" du prince de Joinville. Ces régates opposent des équipages indépendants, souvent issus de la haute société française. Aux alentours de 1850, deux équipage imposent leur suprématie : l'"Éva" et la "Véléda"; ceux-ci donnent naissance, en 1853, à la "**Société des Régates Parisiennes**", une société qui a pour but l'organisation de régates et de fêtes nautiques. Celle-ci crée, dès sa première année d'existence les championnats de la Seine. Cette régata reste la plus ancienne compétition de France encore organisée. Parallèlement, sous la présidence du duc d'Albúféra, se constitue une autre association: le "**Paris Rowing-Club**", qui s'installe sur les bords de Seine, à Courbevoie.

En 1865, le "Paris Rowing-Club" et la "Société des Régates Parisiennes" fusionnent.

Les objectifs de la Société des Régates parisiennes deviennent, du fait de la légitimité accrue par les excellents résultats du Rowing-Club Paris, beaucoup plus ambitieux. La S.R.P. tente en effet d'unifier la pratique du canotage en France, en parrainant la création de sociétés en province, et en réglementant les régates ; c'est de cette époque que datent les classifications des embarcations selon leur largeur et leur construction.

La S.R.P. reste sans égale jusque dans le dernier quart du XIXe siècle, date à laquelle sont créées des sociétés concurrentes, comme le "Cercle Nautique de France" (1875), la "Société Nautique de la Marne" (1876), la "Société d'Encouragement du Sport Nautique" et enfin la "Société Nautique de la Basse-Seine" (1879). Le Rowing-Club avait déjà vu son influence sur le canotage français faiblir, puisqu'en 1876, il avait signé avec le Cercle Nautique de France et la Société Nautique de la Marne un accord afin d'éviter toute rivalité. Cet accord réservait à la Société Nautique de la Marne l'organisation des régates de la Marne et de la Haute Seine, au Cercle Nautique de France l'organisation de la course annuelle du championnat, et au Rowing-Club-S.R.P. l'organisation des régates de la Basse Seine et de l'Oise. Quant aux régates à l'intérieur de Paris, elles ne pouvaient être montées qu'avec l'accord des trois parties.

En 1965, la mairie de Courbevoie annonce au Rowing-Club-SRP son expropriation. Débute alors un nouveau chapitre de son histoire car il entame des négociations avec la mairie de Saint-Ouen pour trouver un endroit où s'implanter.

C'est alors qu'il prend attache avec Fernand Lefort, maire de Saint-Ouen, qui accepte de les accueillir au sein du centre sportif en cours d'aménagement sur l'Île des Vannes [2]. En plus du stade de plein-air et d'un stade couvert,, une base

d'aviron est également prévue et un bâtiment en passe d'être construit. Un bail emphytéotique de 99 ans est signé entre la Ville de Saint-Ouen et la Société des Régates parisiennes. Moyennant un loyer annuel de 1 franc symbolique, cette dernière contribue aux frais de construction du **nouveau bâtiment qui est inauguré en même temps que l'ensemble du complexe sportif de l'Île des Vannes, le 13 février 1971**. Un mois plus tard (8 mars), cette société transfère son siège social, initialement à Paris, pour L'Île-Saint-Denis.

La construction du Rowing Club est confiée aux architectes André Rodier et Fernand Dumarcher déjà chargés du plan masse de l'ensemble sportif et de la tribune de 1800 places.

[1] Histoire du Rowing-Club-Société des Régates Parisiennes, disponible en ligne sur le site internet du club d'aviron : <https://www.rowing-club.fr/index.php/test-template/histoire-du-rowing-club>

[2] CAROUX, Hélène, notice sur le Rowing-Club -Société des Régates Parisiennes, accessible en ligne sur l'Atlas de l'Architecture et du Patrimoine de la Seine-Saint-Denis : <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Rowing-Club-Societe-des-Regates-Parisiennes>

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle (),

Dates : 1970 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : André Rodier (architecte, attribution par source), Fernand Dumarcher (architecte, attribution par source)

Description

[Le texte ci-dessous est extrait de l'étude d'Hélène Caroux, chargée d'inventaire au département de la Seine-Saint-Denis].
[1]

Le bâtiment, de forme rectangulaire, est situé du côté du petit bras de la Seine, le long de la voie. Il est composé de trois niveaux édifiés au-dessus d'un vaste sous-sol. Le RDC, occupé par le hall public sur lequel s'ouvre un bureau de renseignements, donne accès aux étages supérieurs qui comprennent des salles de réunion, des vestiaires et douches, deux appartements et un bar. Un second escalier descend vers le sous-sol abritant un important garage à bateaux, une salle de gymnastique et le tank d'entraînement. Ce niveau s'ouvre à flanc de berge du petit bras de Seine afin de permettre la mise à l'eau directe des bateaux.

L'ensemble est construit en béton armé revêtu de carreaux de céramique de couleurs variées. Si le gris domine, un bandeau formé par la juxtaposition de carreaux bleu et rouge aux couleurs du club souligne la façade principale, complété par un imposant écusson aux insignes du club.

Bien que sans comparaison avec l'ampleur et la qualité esthétique et technique du stade couvert qui le jouxte, cet équipement dédié à la pratique de l'aviron et à la formation aux sports nautiques participe à la richesse du lieu. Il est également le club d'aviron le plus proche de Paris et l'un des plus anciens encore en activité. Enfin, à l'intérieur, il comprend un tank à ramer pour huit places tout à fait exceptionnel, le premier de ce genre construit à même un bâtiment.

[1] CAROUX, Hélène, notice sur le Rowing-Club -Société des Régates Parisiennes, accessible en ligne sur l'Atlas de l'Architecture et du Patrimoine de la Seine-Saint-Denis : <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Rowing-Club-Societe-des-Regates-Parisiennes>

Éléments descriptifs

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'oeuvre : à signaler

Statut de la propriété : propriété de la commune (Propriété de la commune de Saint-Ouen)

Présentation

Le Rowing-Club de Saint-Ouen est né en 1865 de la fusion de la Société des Régates Parisiennes et du Paris Rowing-Club, une date qui fait de lui le plus ancien club d'aviron d'Île-de-France. Alors installé à Courbevoie, il est exproprié en 1965 et s'installe à Saint-Ouen en 1970 par l'entremise du maire Fernand Lefort. Profitant du projet de complexe sportif en cours de construction sur la pointe de l'île Saint-Denis, au lieu-dit "Île des Vannes", le bâtiment dédié au Rowing-Club est construit par les architectes André Rodier et Fernand Dumarcher du côté du petit bras de la Seine, le long du quai.

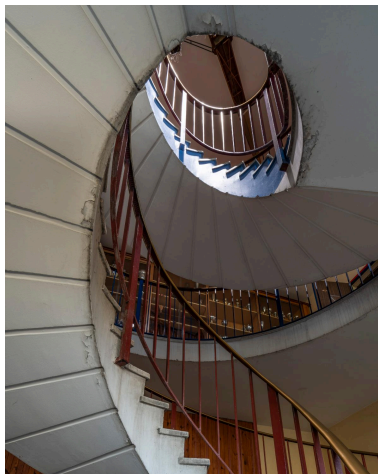
Non pris en compte en 2007 lors de l'inscription au titre des Monuments historiques de la grande nef et du bâtiment B du complexe de l'île de Vannes, les bâtiments du Rowing-Club sont pourtant dignes d'intérêt. Leur conception par les mêmes architectes que le site sportif, la structure en béton, l'organisation tripartite respectueuse de la topographie de l'île et l'ampleur du garage à bateaux participent de la singularité du site. La qualité architecturale du Rowing-Club est doublée de la conservation par le club d'objets anciens relatifs à son histoire (archives, trophées, etc.) et de quelques bateaux du début du XXe siècle.

Illustrations



Le hall d'accueil du Rowing-Club et l'escalier hélicoïdal conduisant aux bureaux et au bar situés à l'étage.

Phot. Philippe Ayrault
IVR11_20219300725NUC4A



Détail de l'escalier hélicoïdal conduisant à l'étage.

Phot. Philippe Ayrault
IVR11_20219300726NUC4A



Le hangar à bateaux situé au sous-sol.

Phot. Philippe Ayrault
IVR11_20219300727NUC4A



Vue générale du hangar à bateaux situé au sous-sol.

Phot. Philippe Ayrault
IVR11_20219300728NUC4A



Le tank à ramer situé au-sous-sol. Comportant huit places, il est le premier de ce type à avoir été construit à même un bâtiment. Il permet de s'entraîner en toute saison.

Phot. Philippe Ayrault
IVR11_20219300730NUC4A



Détail du tank à ramer à huit places.

Phot. Philippe Ayrault
IVR11_20219300731NUC4A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

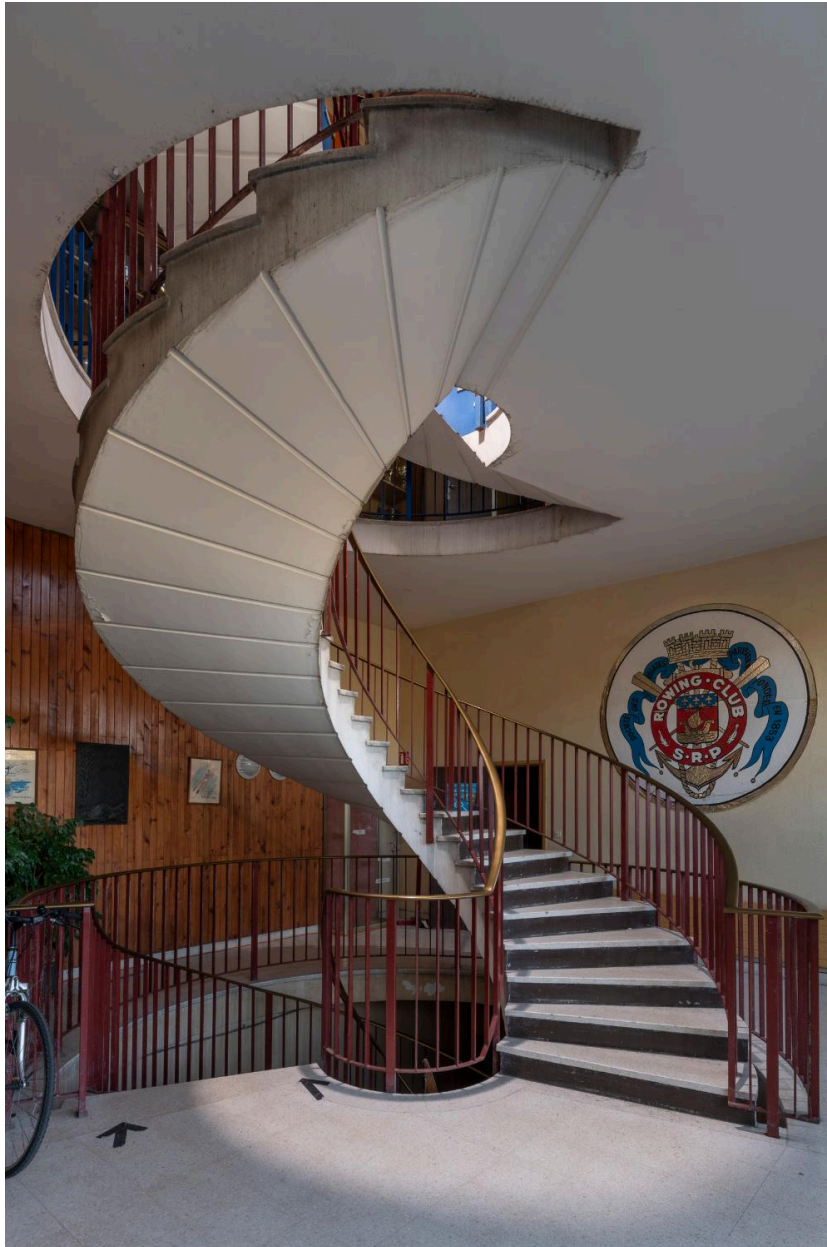
Label Patrimoine d'intérêt régional (IA93001083)

Les architectures des sports en Ile-de-France (IA00141472)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Hélène Caroux , Emmanuelle Philippe

Copyright(s) : (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel



Le hall d'accueil du Rowing-Club et l'escalier hélicoïdal conduisant aux bureaux et au bar situés à l'étage.

IVR11_20219300725NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Détail de l'escalier hélicoïdal conduisant à l'étage.

IVR11_20219300726NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le hangar à bateaux situé au sous-sol.

IVR11_20219300727NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue générale du hangar à bateaux situé au sous-sol.

IVR11_20219300728NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le tank à ramer situé au-sous-sol. Comportant huit places, il est le premier de ce type a voir été construit à même un bâtiment. Il permet de s'entraîner en toute saison.

IVR11_20219300730NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Détail du tank à ramer à huit places.

IVR11_20219300731NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation